

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 16 avril 2021

Etaient présents: Marc PERRIN, maire, Anne-Sophie AUROUSSEAU, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Martine GENTIL, Danièle JEANGUYOT, Denis LAUFERON, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU.

Excusés :

Jean-Georges MONERAU a donné procuration à Martine GENTIL

Marc PERRIN rappelle les thèmes évoqués lors des conseils du 09/10/2020 et du 23/01/2021. Les conseillers ont été destinataires des comptes rendus et n'émettent aucune observation sur ces deux séances.

I / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2021

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	121 095,29 €
	Recettes de l'exercice	174 891,70 €
	Résultat	+ 53 796,41 €
	Résultat antérieur	40 015,17 €
	Résultat cumulé	+ 93 811,58 €
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	13 623,94 €
	Recettes de l'exercice	44 583,39 €
	Résultat	+30 959,45 €
	Résultat antérieur	- 31 121,37 €
	Résultat cumulé	- 161,92 €
	Restes à réaliser recettes	17 631,00 €
	Restes à réaliser dépenses	34 374,00 €
	Résultat définitif	- 16 904,92 €
	(besoin de financement)	

Le compte administratif de l'année 2020 est adopté à l'unanimité.

B. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil municipal, après avoir délibéré sur le compte administratif de l'année 2020,

Considérant les résultats cumulés,

Considérant les restes à réaliser,

DECIDE l'affectation suivante sur le budget 2021:

- besoin de financement en investissement : 16 904,92 €

- Report en fonctionnement : 76 906,66 €

C VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2021.

1) Fonctionnement

Equilibre dépenses / recettes 245 018,66 €

2) Investissement

Equilibre dépenses / recettes 82 820,92 €

Les travaux d'investissements suivants sont inscrits sur le budget :

- Adressage:étude (reste à réaliser 2020) et achat signalétique subventionné à 50 % au titre de la DETR
- Couverture bâtiment mairie école subventionnée à 40 % au titre de la DETR (reste à réaliser 2020)
- Poteau incendie Le Bourg
- Sécurisation école (portails) subventionnée à 80 % au titre de la DETR
- Sécurisation Le Bourg (radars)
- Travaux logements communaux

Le budget 2021 est adopté à l'unanimité.

II / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU BUDGET PRINCIPAL 2021 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE ASSAINISSEMENT

• <u>Fonctionnement</u>	Dépenses de l'exercice	326,81 €
	Recettes de l'exercice	4 968,64 €
	Résultat	+ 4 641,83 €
	Résultat antérieur	+13 535,89 €
	Résultat cumulé	+ 18 177,72 €
• <u>Investissement</u>	Dépenses de l'exercice	0,00 €
	Recettes de l'exercice	0,00 €
	Résultat	0,00 €
	Résultat antérieur	+ 3 601,06 €
	Résultat cumulé	+ 3 601,06 €

B VOTE DU BUDGET 2021 SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget de l'année 2021 qui est adopté à l'unanimité.

1) Fonctionnement

Equilibre dépenses / recettes 23 719,72 €

2) Investissement

dépenses : 20 314,00 €

recettes : 26 763,06 €

Il est décidé la réfection d'une partie du réseau d'assainissement (réseau partant de l'école jusqu'à la Ferme Gaubier). Une demande de subvention a été déposée au titre de la DETR

III / VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE

Monsieur le Maire présente au conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021. Il explique au conseil la réforme fiscale issue de la loi de finances 2020 qui fusionne les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette part départementale est affectée à la commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales à hauteur de la somme qui aurait dû être perçue au titre de la taxe d'habitation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- FIXE comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021:

* Taxe foncière (bâti) 27.19 % (taux communal 2020 inchangé + taux départemental)

* Taxe foncière (non bâti): 7.12 %

* CFE: 9.68%

IV / LOGEMENTS COMMUNAUX

- Mme Miet a signalé qu'elle quitterait le logement qu'elle occupe à la gendarmerie à compter du 30 juin 2021.

- Logement du presbytère : d'importants travaux doivent être réalisés pour réhabiliter ce bâtiment. Marc PERRIN propose de prendre l'attache du CAUE de la Nièvre (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour une expertise et une évaluation de remise en état du bâtiment. Le conseil réfléchit également à la destination qui pourrait être envisagée pour ce bâtiment (logement, lieu de vie, auberge.....).

Le conseil autorise le maire à faire appel au CAUE (une adhésion est nécessaire pour ce service).

Le logement vacant de la gendarmerie doit être rénové (petit logement à gauche dans la cour arrière). Des devis seront demandés pour le changement des portes, des fenêtres, électricité, carrelage, doublage des murs et des plafonds.

V / TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITEA LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24/12/2019 prévoit que les communautés de communes peuvent exercer la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en matière de planification, suivi et évaluation de leur politique de mobilité. La Région restera en charge de la gestion des transports scolaires. La communauté de communes souhaite prendre cette compétence et demande aux communes de délibérer. Le conseil émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES.

- Le groupement forestier de Montcheru demande l'autorisation de faire procéder à l'aménagement de 2 dessertes en bordure de la départementale 291 entre Poussin et la limite de commune de Dommartin. L'un dit Chemin des Carizots et l'autre dit Chemin du Champ Bourré. Le conseil émet un avis favorable à cette demande.

- Marc PERRIN rappelle que l'employé communal est en charge de l'entretien de la station d'épuration et qu'il avait été prévu qu'une prime lui soit attribuée pour cette charge supplémentaire.

A cet effet, il convient, conformément à la réglementation de mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Le conseil approuve cette proposition.

- Les travaux suivants ont été effectués par l'employé communal :

Peinture dans l'église, entretien cimetière, reprise des murs et peinture de la montée d'escaliers à l'intérieur du logement de la poste, élagage des arbres au presbytère et évacuation laine de verre et encombrants du grenier.

- M. MOREAU et Mme GONON ont adressé un courriel à l'attention du conseil municipal proposant plusieurs projets d'animation sur la commune. Ces activités relèvent plutôt du domaine associatif, une réponse leur sera faite en ce sens .

Pour extrait conforme,
Le Maire,